



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2017

L'an 2017, le 13 avril à 18 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sulpice les Champs, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

■ **ETAIENT PRESENTS** Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Stéphane DUCOURTIOUX, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Gilles PALLIER, Isabelle PISANI, Bernard PRADELLE, André RENAUX, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Isabelle GRAND, Jean-Paul BURJADE, Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LEGUIADER, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Christian ARNAUD, Gérard CHABERT, Michel BACH, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Denis PRIOURET, Alex SAINTRAPT, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Thierry LETELLIER, Jacky BŒUF.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Michèle COLLETTE, (à Stéphane DUCOURTIOUX), Nicole DECHEZLEPRETRE (à Isabelle PISANI), Jean-Louis DELARBRE (à Michel DAIS), Brigitte LEROUX (Mireille LEJUS), Martine SEBENNE (à Bernard PRADELLE), Jean-Claude VACHON (à Gilles PALLIER), Robert CUISSET (à Serge DURAND), Philippe GILLIER (à Corinne TERRADE), Annie WOILLEZ, (à Dominique SIMONEAU).

M. le Maire de Saint-Sulpice les Champs souhaite la bienvenue aux élus.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

M. Serge DURAND en page 3 sur le PLUi : plutôt que « enlever des statuts », écrire « compte tenu de l'état financier de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, c'est par solidarité mais contraint que je voterai la sortie du PLUi »

M. Stéphane Ducourtioux sur le reversement de 15 % des leçons de natation : ce n'est pas à la demande de M. Ducourtioux, c'est une réponse à sa question.

Question de **Renée NICOUX** : Certains conseils municipaux n'ont pas délibéré contre le transfert du PLUI, il faudrait le faire ?

Mme Eve MENAGER répond que c'est trop tard, il fallait que les délibérations interviennent au plus tard le 27/03.

Sous ces réserves, le compte-rendu est adopté à l'UNANIMITÉ. Abstentions : MM. DIAS et CHABERT.

Ordre du jour

1. Décisions du Bureau
2. Vote du budget primitif 2017 pour le budget principal
3. Vote des taux 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.
4. Vote du taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises
5. Vote des taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
6. Exonération de TEOM pour le GAEC Chatoux de Pigerolles
7. OM : Rapport annuel
8. Vote du budget primitif 2017 pour le budget annexe Atelier Relais
9. Vote du budget primitif 2016 pour le budget annexe Instruction des ADS
10. Vote du budget primitif 2017 pour le budget annexe SPANC
11. Vote du budget primitif 2017 pour le budget annexe Zones d'activités économiques
12. Conseil de développement, mise en place d'un groupe de travail
13. Marché des assurances : avenants de prolongation
14. Abonnements à VSC
15. Représentants de la Communauté de communes - PNR Millevaches - Commission territoriale de suivi des publics
16. Tarifs des services à la population : - Repas ALSH : Tarifs - Location des chapiteaux : Tarifs
17. Vente de biens immobiliers
18. Aide aux associations : - Règlement et charte pour les associations sportives - Subventions aux associations 2017 : Tom Pousse, Clé de contacts Remis sur table (vote le 10 avril 2017)
19. Budget EPIC
20. Régie de recette camping

21. Convention d'assistance à maîtrise d'œuvre aux communes : Fixation des tarifs

22. Convention de mise à disposition (Louis CAUCHY)

23. Ad'AP : révision

1) Information : les décisions du Bureau

Information au Conseil

M. Jean-Luc LEGER indique que pour le Contrat de ruralité, un protocole a été signé le 12 avril pour l'année 2017 pour un montant de subventions de 435 000 €. Mais le 14 avril, le Préfet de Région donnera son arbitrage. Cela concerne des investissements des communes, puisque la Communauté de communes n'a pas de projet d'investissement intercommunal. C'est une porte supplémentaire pour le financement des communes. Il est établi sur plusieurs années mais révisable annuellement.

Nous attendons le retour et la validation du SGAR pour transmettre la version aux communes.

2. Budget principal

M. Jean-Luc LEGER présente un budget de rigueur, comprenant 900 000 € d'économie de fonctionnement, un gel des investissements, mais pas d'augmentation de la fiscalité pour ne pas « assommer » le contribuable au nom de nos difficultés. Le Secrétaire d'Etat au Budget nous a demandé d'inscrire le produit de la vente du FAM au budget même s'il reste des étapes avant la vente effective.

Il faut trouver le point d'équilibre entre l'avis des commissions des finances et des statuts, trouver les moyens d'assumer les compétences validées lors de la modification des statuts, trouver une clé de solidarité entre les communes et la Communauté de communes et tenir la rigueur budgétaire qui s'impose.

Jean-Luc LEGER ajoute qu'il ne souhaite pas que la Communauté de communes soit prise en otage pour des règlements de compte qui n'ont rien à voir avec elle.

Présentation du diaporama par **Mme Juliette Gioux**.

pour le compte 66 : baisse entre 2016 et 2017 qui s'explique par un emprunt refinancé.

Dépenses d'investissement : on retrouve le capital des emprunts plus le remboursement anticipé d'un emprunt du FAM. En recettes d'investissement il est inscrit la vente du FAM et la vente d'un logement à Faux.

M. Thierry LETELLIER s'interroge car tout l'équilibre tient à la vente du foyer pour un montant optimiste (5.5 millions). Si la vente n'intervient pas immédiatement, parce que l'APAJH est en position de force, comment fait-on en termes de trésorerie ?

Jean-Luc LEGER admet qu'équilibrer le budget avec une vente prévue est artificiel, mais c'est à la demande du secrétaire d'Etat C. ECKERT. De plus, le montant correspond à l'estimation de France Domaine. Rien ne dit que nous vendrons ni à quel prix. Il y avait une rencontre aujourd'hui avec Mme SIMONET, présidente du CD, l'une des deux tutelles de l'APAJH. Elle est attentive au prix de journée qui pourrait évoluer avec l'achat par l'APAJH et les emprunts qui en découleraient. L'apajh a travaillé avec un expert comptable, sur les documents fournis par Antoine Teuma. On franchit petit-à-petit les étapes.

Peut-être que d'autres acheteurs pourraient se manifester. Il est difficile d'aller plus loin dans les réponses, on ne peut pas faire de la « finance-fiction ».

M. Denis PRIOURET se demande si l'APAJH, qui verse un loyer, a fait des projections pour transformer son loyer en remboursement d'emprunt.

Jean-Luc LEGER préférerait que le président de l'APAJH réponde, mais une projection sur 15 ans leur permettrait de rembourser l'emprunt au tarif des loyers actuels. Il ne veut en aucune façon forcer la main de l'APAJH.

M. Gérard CHABERT demande si M. LEGER détient un document écrit du ministère.

Jean-Luc LEGER lui répond qu'on lui fera passer l'arrêté sur l'avance et l'inscription budgétaire.

M. CHABERT estime qu'il peut penser que le budget est insincère. **M. LEGER** réaffirme qu'il lui transmettra toutes les pièces.

Mme Pierrette LEGROS pense que depuis des années, on nous présente des budgets insincères. Il faut changer de politique stratégique et de gestion de l'EPCI. Or, le président propose des économies de bouts de chandelle, de garder toutes les compétences et demander aux communes de faire des efforts qui sont intégrés au budget. -1.4 € en fonctionnement : aucune autre collectivité ne présente de budget en déséquilibre. Or, la vente du foyer n'existe pas encore. Elle félicite les agents, mais demande à ce que des mesures soient prises pour que la Communauté de communes survive. Il serait déraisonnable voire irresponsable de voter ce budget. Elle demande un vote à bulletin secret.

Jean-Luc LEGER est d'accord pour procéder à un vote à bulletin secret, même si une seule personne le demande. Il remercie Mme Legros de reconnaître que la tâche est difficile.

Mme Renée NICOUX remarque que le FNGIR représente un gros prélèvement et demande si une démarche de révision a été entamée. **Mme Eve MENAGER** répond que oui, nous l'avons fait avant le 31/03 comme prévu.

M. Stéphane DUCOURTIOUX regrette qu'on tape sur la petite enfance, le développement économique et le tourisme, et demande qu'un vote sur le reversement à 100% du FPIC à la comcom soit effectué.

M. LEGER a déjà fait voter cela à la dernière séance, à sa demande. C'était une bonne démarche dans une logique communautaire, c'était la bonne décision, mais on a constaté qu'on n'aurait pas pu garder le FPIC, en raison de l'absence d'unanimité.

Mme LEGROS estime que même si le reversement intégral du FPIC avait été appliqué, cela représentait 200 000 €, c'était insuffisant. Il fallait réviser les compétences optionnelles.

M. LEGER rappelle que la révision des statuts a été votée, on ne va pas le refaire tout le temps.

M. DUCOURTIOUX affirme que le FPIC c'était 300 000 €.

M. Jean-Marie LEGUIADER a envoyé un courrier sur les AC. Il souhaite les garder car c'est ce qui permet aux petites communes de réaliser des investissements.

M. LEGER précise que le budget a été réalisé en fonction des indications votées à l'unanimité en CLECT. Il faut procéder par étapes. Il affirme que la mort de la comcom n'assurera pas la vie des entreprises et des petites communes. Va-t-on faire une comcom à deux vitesses avec des communes satellites qui auront moins donné ? Quand nous verrons que x communes veulent garder les AC, comment fera t'on ? Les plus vertueux ne paieront pas pour les autres !

M. CHABERT affirme que les vertueux dont parle M. LEGER sont des traîtres à leur commune.

M. LEGER demande à M. CHABERT de retirer ce mot, mais M. CHABERT le réitère.

Mme LEGROS signale qu'une compétence doit être exercée partout, mais ce n'est pas le cas. Les tarifs des crèches et des garderies qui ne sont pas prises en charge par la Communauté de communes ne sont pas les mêmes partout. Il faut revoir cela et ensuite on pourra parler d'équité.

Mme Valérie BERTIN regrette que la petite enfance soit dans le collimateur, mais que nous allons vers une harmonisation des services. A la Crèche d'Aubusson, les enfants viennent de toutes les communes proches, seulement 30 % des enfants sont d'Aubusson Pour les garderies, nous sommes en train d'y travailler. Il ne faut pas mettre nos structures et nos personnels en difficulté. On fait beaucoup d'économies sur tout ce qui est possible, mais il y a des seuils à ne pas dépasser.

M. Philippe COLLIN veut des explications de la part de ceux qui critiquent : quelle autre solution ont-ils ? le contribuable ? Les communes réduisent la voilure, comme nous l'avons fait à Felletin. Et pourtant c'est un gros sacrifice, mais qui le fait par solidarité ? Si vous souhaitez la mise sous tutelle pour que la charge soit supportée par le contribuable, il faut le dire.

M. LEGER affirme que la tutelle cela signifie au moins + 20% de fiscalité sur 4 ans. C'est la matraque et il ne le souhaite pas. Il fera transmettre le mail de la CRC. On ne souhaite pas l'irresponsabilité, on n'a pas été élu pour ça.

Mme NICOUX pense qu'il y a une confusion sur l'enfance jeunesse entre le CLSH et les garderies du matin et du soir. Les enfants de toutes les communes peuvent aller dans les CLSH.

M. Mathieu CHARVILLAT prend l'exemple de la Communauté de communes du Plateau de Gentioux et des bénéficiaires et de la solidarité tirés de cette compétence pour structurer le territoire. Il ne faut pas opposer les communes et donc les habitants les uns aux autres. Quel avenir pour la Communauté de communes ? Quelle est la raison d'être des petites communes : c'est la Communauté de communes qui offre des services. On ne peut pas détricoter ces services.

Mme Isabelle GRAND se sent directement visée par M. CHABERT. Gioux a voté à l'unanimité les AC négatives pour laisser une chance à la Communauté de communes. Elle note l'effort d'économie et demande des précisions sur le compte 65. Selon M. LEGER ce sont les cotisations Pays, qui sont variables chaque année en fonction des besoins du Pays. Il estime quand même que la marche est haute et l'a signalé au président du Pays, d'autant qu'avec la loi Notre, l'avenir des Pays pourrait sembler incertain.

Mme GRAND demande pour les recettes des loyers pourquoi il y a une augmentation. Mme GIOUX explique qu'il y a eu un rattachement à l'exercice 2015. Donc la recette 2016 avait été sous-estimée. Tous les loyers 2016 ont été encaissés.

M. Jean-François RUINAUD pense que nous sommes victimes d'une réglementation inadéquate, car le budget communautaire dépend du vote des conseillers communaux.

M. DUCOURTIOUX pense que c'est aussi une affaire de bon sens et de volonté. On est peut-être juge et partie, mais on est là pour défendre la Communauté de communes.

Mme Isabelle PISANI dit que la Communauté de communes est riche de communes de grandeur différente, mais toutes les communes vont devoir faire des efforts, pas trois seulement. La solidarité, oui, mais 80 % de la fiscalité vient d'Aubusson.

Vote :

48 VOTANTS. 2 ABSTENTIONS. 8 CONTRE. 38 POUR.

Le budget est adopté à la majorité.

3. Vote des taux 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Mme Marie-Françoise VERNA détaille le rapport.

M. LETELLIER se veut le porte-parole des habitants du plateau : si on vote ces taux il faut que les compétences soient stables. Il y avait un accord au départ sur les compétences. Il ne veut pas qu'on rogne dessus, avoir plus d'impôts et vendre les bijoux de famille.

M. LEGER conclut que c'est compliqué car d'autre part on lui dit l'inverse, qu'on a pas assez diminué les compétences.

Adopté à l'unanimité. 7 ABSTENTIONS : LETELLIER ; BRUNET ; LEGROS ; MAGOUTIER ; GEORGET ; MOULIN ; CHABERT.

M. Georget quitte la séance.

4. Vote du taux 2017 de la cotisation foncière des entreprises

Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : CHABERT.

5. Vote des taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Mme NICOUX souhaite que les zones soient redéfinies et qu'une réunion se tienne pour cela.

M. COLLIN juge que c'est une question individuelle. Le calcul tient compte du taux, des coûts, et des bases. Chaque habitant paye la même quote-part part rapport au coût de collecte. Prochainement se tiendra une réunion de la commission.

M. CHABERT votera ces taux, et demande la mise en place d'un budget annexe. M. COLLIN répond que c'est ce qui serait proposé en 2018.

Mme LEGROS remarque que les sacs jaunes sont à côté des poubelles, et il faut 3 personnes pour collecter ces sacs pas lourds. Selon M. COLLIN il n'y a pas obligatoirement 3 personnes : un sac ce n'est pas lourd, mais une tournée, c'est beaucoup de poids. Nous faisons un travail d'optimisation des tournées, notamment en mettant des sacs jaunes à Aubusson. Il demande qu'on lui fasse remonter les soucis de collecte.

Adopté à l'UNANIMITE.

6. Exonération de TEOM pour le GAEC Chatoux de Pigerolles

M. CHABERT demande pourquoi cela concerne un seul établissement ? **M. COLLIN** répond que c'est une collecte spéciale (équilibrage). Si d'autres sont concernés, ils doivent se faire connaître.

Adopté à l'UNANIMITE.

7. OM : Rapport annuel

M. COLLIN présente le rapport et en particulier le tableau financier : la charge à caractère général est de 1,55 M €, il est aussi haut car il existe un RAR de 900 000 à 1 000 000 dû à des factures restant à régler. Le budget global de traitement est de 0.9 à 1 million selon les flux. Cela aurait du sens que ce soit un budget annexe, qui permettrait de financer des équipements obligatoires dans les années à venir, et ce malgré les circonstances actuelles pour la comcom.

Mme LEGROS demande à quoi correspond le différentiel de 50 000 €. **M. COLLIN** indique que ce sont des factures 2015 réglées en 2016.

M. LETELLIER demande où en est l'étude sur les coûts pour la matrice. **M. COLLIN** précise qu'on doit fournir les derniers éléments, on attend le résultat. Le coût de l'étude devait être de 7 000 €, avec une aide de l'ADEME.

Mme NICOUX demande si des encadrements pour les conteneurs le long des routes sont prévus. **M. COLLIN** précise que depuis 2014 on en parle, et qu'en 2015 les Points propres ont été faits. Certaines communes l'on fait, mais c'est une question de coût. Selon **M. CHABERT** cela revient à 650 € par emplacement.

8. Vote du budget primitif 2017 pour le budget annexe Atelier Relais

Présentation par **M. Gilles PALLIER**.

Adopté à l'UNANIMITE. ABSTENTIONS : CHABERT ; LEGROS.

9. Vote du budget primitif 2016 pour le budget annexe Instruction des ADS

Présentation par **M. Claude BIALOUX**

M. Alex SAINTRAPT demande pourquoi il y a une baisse sur le personnel. **M. BIALOUX** répond que nous sommes passés de 2 personnes à plein-temps à 1 personne à 75 %.

Adopté à l'UNANIMITE. ABSTENTION: BRUNET.

10. Vote du budget primitif 2017 pour le budget annexe SPANC

Présentation par **M. Claude BIALOUX**

M. SAINTRAPT demande si ce budget sera déficitaire chaque année. **M. BIALOUX** répond qu'il ne le sera pas en 2017.

Adopté à l'UNANIMITE.

Mme NICOUX souhaite connaître le nombre de dossiers pour les travaux de réhabilitation. **M. BIALOUX** précise que le 5^{ème} lot est en cours, et que le total est de 130 demandes (12 dossiers par lot).

11. Vote du budget primitif 2017 pour le budget annexe Zones d'activités économiques

M. PALLIER explique que les travaux sont en cours sur 2 parcelles vendues. 2 autres font l'objet d'une promesse de vente et il y a 2 autres contacts (zone Ouest). Les autres zones sont en attente de travaux, mais ces travaux ne sont pas programmés pour 2017.

Adopté à l'UNANIMITE.

12. Conseil de développement, mise en place d'un groupe de travail

Mme Dominique SIMONEAU détaille la mise en place demandée en novembre dernier de cet outil intéressant pour sensibiliser aux enjeux communautaires. Il en est question dans le questionnaire n°2 en ligne sur le site de Creuse Grand Sud. Des informations sont apportées aux citoyens sur le fonctionnement de la communauté de communes.

M. Gérard SALVIAT a été chargé de réunir les acteurs du territoire, à la demande du Bureau. Il a pris des contacts avec des personnes qui représentent la géographie du territoire. Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour la démarche. Un groupe de travail pourrait se mettre en place dès mai pour élaborer le cadre de ce conseil de développement et les statuts proposés en juillet pour une mise en place opérationnelle en septembre octobre. L'objectif est d'être complètement opérationnel en 2018.

M. Denis PRIOURET parle de *Ici les habitants*, qui est le poil à gratter de la Communauté de communes. Ils sont anonymes mais bien informés et parfois pertinents. Ils contribuent à la démocratie participative. Ils pourraient participer au conseil de développement.

M. SALVIAT explique qu'il ne faut pas confondre groupe de travail et conseil de développement. Des élus du Conseil Communautaire et des personnes de la société civile sont réunis pour préparer la construction du CD. Mais dans le CD ne peuvent pas figurer des membres du Conseil Communautaire. Car il faut distinguer démocratie participative et représentative.

M. LEGER indique qu'en conférence de presse des membres de Ici les Habitants se sont présentés. Il faut accepter de renouveler nos pratiques.

Adopté à l'UNANIMITE.

13. Marché des assurances : avenants de prolongation

Mme VERNA présente le rapport.

M. LEGER remercie les services et précise qu'il manque un montant dans le tableau (pour Groupama) : 15 339€

Adopté à l'UNANIMITE.

14. Abonnements à VSC

Le VSC est numérisé mais il est possible de s'abonner pour 10 € par an, pour 6 numéros. Il est possible de télécharger sur le site de la Communauté de communes le bon d'abonnement.

Adopté à l'UNANIMITE.

M. Bernard PRADELLE signale que nous avons déjà voté sur ce point.

M. LETELLIER dit qu'il faudra déposer le bulletin dans les mairies pour pouvoir s'abonner sans aller sur Internet.

M. COLLIN rappelle qu'on avait évoqué le passage d'un mensuel au bimensuel. Cela a bien été réalisé.

15. Représentants de la Communauté de communes - PNR Millevaches - Commission territoriale de suivi des publics

Au PNR de Millevaches

Mme Catherine MOULIN évoque la modification du nombre de représentants rendu nécessaire au PNR. Il faut maintenant 3 titulaires et 3 suppléants.

TITULAIRES désignés : Mme MOULIN (Unanimité) ; Mme WOILLEZ (Unanimité) ; M. COLLIN (Unanimité)

Pas de suppléants désignés.

A la Commission territoriale de suivi des publics

Sont désignés à l'UNANIMITE : M. LEGER (titulaire) ; Mme BERTIN (suppléante).

16. Tarifs des services à la population : - Repas ALSH : Tarifs - Location des chapiteaux : Tarifs

Repas ALSH :

Mme BERTIN expose le rapport. Il est nécessaire, dans un souci d'équité, d'harmoniser les tarifs par rapport au coût des repas livrés par la résidence Jean MAZET.

Mme NICOUX demande si les tarifs de la résidence ont augmenté depuis 2015 ? Mme MENAGER répond qu'ils sont inchangés à 3.80€.

M. LETELLIER estime que les gens paient des impôts, et qu'il faut un service en retour. C'est une forte augmentation qui est proposée.

Mme BERTIN approuve et explique qu'on prend bien en charge les repas : par exemple à l'ALSH de Gentioux le prix de revient est de 8 € le repas et on le facturera 3,80. Mais le prix de journée est très bas. A Aubusson, les tarifs sont plus élevés. C'est aussi une demande de la CAF que d'aller vers une harmonisation.

M. PRADELLE félicite Mme Bertin du travail proposé sur le lissage, même hors état de crise de la Communauté de communes, 3,80€ paraît être un prix très raisonnable.

M. CHABERT demande s'il existe un mécanisme de compensation pour les familles en difficultés ?

Mme BERTIN explique que le prix de journée est aidé par la CAF et établi en fonction du quotient familial.

M. CHABERT demande une forme de charité pour les gens qui n'ont pas le minimum pour vivre.

M. LEGER dit qu'il ne pratique pas la charité mais la solidarité.

Adopté à la majorité. CONTRE : MOULIN ; LETELLIER.

Location des chapiteaux

M. RUINAUD propose de passer de 60 à 100 €, avec un système de réservations par écrit.

Adopté à l'UNANIMITE

17. Vente de biens immobiliers

M. RUINAUD précise que les terres de la ferme de Lachaud ne sont pas en vente. Les recettes sont encore hypothétiques, donc ne figurent pas au budget.

M. LETELLIER demande que soit transmis au conseil la liste et le diagnostic des travaux faits et à faire pour tous les bâtiments. Il estime que la Communauté de communes n'a pas les moyens de faire des travaux.

M. RUINAUD s'engage à faire passer ce bilan mais qu'il faut se décider sur ces ventes.

M. Guy BRUNET s'étonne des valeurs de France Domaines.

Mme NICOUX demande où en est vente du bâtiment de la Petite Vitesse. **M. LEGER** indique avoir écrit à ENEDIS pour baisser le prix de raccordement (projet de toiture photovoltaïque).

M. Serge DURAND demande pour ces raccordements s'il peut y avoir une intervention du SDEC. **M. COLLIN** affirme que non car c'est un projet privé et en bout de ligne. Il y a donc besoin de changer tout le réseau, et ENEDIS refacture tout.

Bat Voyageurs Gare Felletin : adopté à l'unanimité. ABSTENTION : BRUNET

Bat Voyageurs Aubusson : adopté à l'unanimité. ABSTENTION : BRUNET

Bureau annexes de la comcom à Aubusson : adopté à l'unanimité. ABSTENTION : BRUNET

Bâtiments de la ferme de LACHAUD : adopté à l'unanimité. ABSTENTION : BRUNET

Mme MOULIN demande si la vente met en danger l'exploitation agricole ? **M. LEGER** précise que ce n'est bien sûr pas son souhait.

M. LETELLIER pense qu'il faut trouver un arrangement mais que le plus logique serait que les occupants actuels achètent.

M. RUINAUD souhaite organiser une réunion avec les occupants de Lachaud et le CEN.

18. Aide aux associations : - Règlement et charte pour les associations sportives - Subventions aux associations 2017 : Tom Pousse, Clé de contacts Remis sur table (vote le 10 avril 2017)
--

M. CHARVILLAT expose le projet de charte et propose la diffusion de la politique sportive de la Communauté de communes. Le document proposé émane de la commission des statuts.

M. LETELLIER demande si tous les points de la charte doivent être respectés ?

M. CHARVILLAT répond que non car c'est impossible, mais cela donne des critères.

M. PRIOURET estime qu'il vaut mieux ne rien donner pendant quelques années.

M. CHARVILLAT indique que la commission a déjà supprimé les subventions de fonctionnement. Nous sommes passés de 10 000 à 3 500 € inscrits au BP.

M. LEGUIADER remarque qu'il n'y a toujours pas de Club de natation à la piscine. **M. CHARVILLAT** explique qu'il ne se trouve personne pour faire partie du Bureau. La Communauté de communes n'aurait d'ailleurs pas les moyens de financer un club intercommunal.

Mme PISANI remarque que dans la Charte il n'y a rien sur le public masculin. **M. CHARVILLAT** explique que c'est parce que ce sont les sports féminins qui doivent être valorisés, comme ils le sont déjà par des subventions.

Adopté à l' UNANIMITE.

TOM POUSSE

Mme BERTIN précise qu'il est judicieux de faire coïncider la convention avec la durée du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019. Le nombre de places de cette crèche est bien de 12.

Mme NICOUX demande que le Budget de l'association soit donné aux délégués. **Mme BERTIN** répond que nous pourrions remettre par mail leur rapport d'activité 2016.

Adopté à la majorité. Contre : DUCOURTIOUX. Abstention : MAGOUTIER.

Clé de contacts

Mme BERTIN propose de fixer le montant attribué pour 2017 à 144 000€, par une unique convention.

Mme NICOUX effectue la même remarque que pour Tom Pousse.

M. DUCOURTIOUX estime que la baisse des subventions n'est pas le bon choix. Il est contre.

M. PRADELLE rappelle qu'il est obligatoire de présenter les comptes annuels. Il faut sensibiliser ces associations.

M. LEGER l'explique par une difficulté de délais, car les AG pour l'année N-1 ont lieu à l'automne, ce n'est pas de la mauvaise volonté.

Mme PISANI ajoute que cela dépend aussi des commissaires aux comptes et des arriérés de la CAF.

Ne prend pas part au vote : **Mme PISANI**.

Adopté à la majorité. Contre : CHABERT ; DUCOURTIOUX. ABSTENTION : DIAS ; SAINT-TRAPT.

19. Budget EPIC

M. PALLIER présente le budget voté ce lundi à l'unanimité du comité de direction

[le Compte Administratif : Cf. diaporama

M. DUCOURTIOUX demande ce qu'est « location diverses ». **M. PALLIER** répond que ce sont les recettes du camping.

M. DUCOURTIOUX et **Mme GRAND** demandent pourquoi la gestion du camping ne reste pas à l'EPIC.

Adopté à la majorité : ABSTENTION : MAGOUTIER. CONTRE : DUCOURTIOUX

20. Régie de recette camping

M. LEGER explique que la mise en place dépend du délai de validation des nouveaux statuts.

M. PALLIER précise que finalement la régie de recette existe à l'EPIC, mais que c'est la Communauté de communes qui paie la salariée. Ce n'est pas l'EPIC car son budget est contraint.

21. Convention d'assistance à maîtrise d'œuvre aux communes : Fixation des tarifs

M. RUINAUD explique qu'il s'agit d'une prestation de service. Une convention sera à signer avec les communes volontaires qui le souhaitent.

21h06 DEPART DE MICHEL BACH

Adopté à l'UNANIMITE.

M. RUINAUD expose que le SM du Lac de Vassivière demande une prestation de services pour la rénovation du village de Pierrefitte.

Mme LEGROS pense que nous avons les compétences, mais quid de l'assurance professionnelle de maîtrise d'œuvre ?

Pour **M. RUINAUD** c'est une prestation de service uniquement, pas une maîtrise d'œuvre, comme on est adhérent, c'est « en interne ».

M. LETELLIER pense que ce n'est pas cher.

M. RUINAUD a rencontré Mme MEYER du Lac de Vassivière : on pourra faire un avenant si besoin et externaliser certains diagnostics. Elle projette 3 à 5 millions d'€ pour l'opération.

Mme NICOUX ne veut pas mettre en doute les capacités des agents, mais cela relève d'un bureau d'étude et il y en a pour 100 000 €. : n'importe qui pourra se retourner contre nous pour dénoncer les propositions s'il y a contestation.

M. RUINAUD rappelle que ce ne sera qu'une proposition : les élus de Vassivière décideront.

Mme NICOUX est contre cette rédaction, cela lui paraît impossible. Il faut définir autrement ce travail.

M. COLLIN estime que les études ne doivent pas toujours coûter plus cher que les travaux.

M. LEGER affirme qu'on ne fera que ce qu'on peut en 412 h de travail, sans aller jusqu'à l'APS. Cela fait une rentrée d'argent.

M. RUINAUD indique que la directrice de Vassivière est très partante et précise que M. ROULLET fait un cahier des charges qui sera proposé avant la mise en place de la convention de prestation de service.

Selon **M. LETELLIER** l'insertion du village de Pierrefitte est quand même compliquée. C'est un non sens architectural, avec des toits plats, pas étanches... Il faudrait le raser... Mais il faut border juridiquement la convention

Adopté à la majorité.

Contre : MAGOUTIER ; AUMENIER ; PRADELLE ; BURJADE ; LEGROS ; NICOUX.

ABSTENTION : PRIOURET ; TERNAT ; LEGUIADER ; GRAND ; PAUFIQUE-DUBOURG.

22. Convention de mise à disposition (Louis CAUCHY)

Cette convention est à signer avec la nouvelle communauté de communes Auzances-Bellegarde. **Mme SIMONEAU** précise que tous les frais ont été évalués, soit 2 500 € de salaire + 400€ en frais de fonctionnement + 600 € de frais de déplacement. La durée est de 8 mois à partir de mai 2017, 5h par semaine, soit 39 semaines pour 195 heures au total.

Adopté à l'UNANIMITE

23. Ad'AP : révision

M. Didier TERNAT relève qu'il faut enlever le camping.

M. RUINAUD approuve, quand nous aurons l'arrêté préfectoral.

M. SAINTRAPT demande où en est la commission accessibilité ? **M. RUINAUD** souhaite la remettre en route pour que les travaux démarrent cette année.

M. SAINTRAPT demande pourquoi il figure une mise aux normes du boulodrome ? Cela lui semble lamentable puisque le bâtiment est neuf. **M. LEGER** pense que c'est une question d'évolution des normes.

M. RUINAUD tient le dossier complet à la disposition de ceux qui le souhaitent. Il redit qu'on fera une réunion de la commission accessibilité.

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Motion SDEC

Jean-Luc LEGER souhaite que le conseil soutienne cette motion pour qu'ENEDIS fasse un effort sur l'enfouissement des lignes. La tempête Zeus a encore démontré l'importance du problème.

Loi Notre et urbanisme

Selon **M. TERNAT**, la loi NOTRe pose problème pour l'urbanisation. Il demande de la solidarité pour aller voir le préfet, car 4 permis de construire ont été refusés sur sa commune. Jean-Luc LEGER est d'accord pour l'accompagner.

Mme NICOUX propose de faire appel à l'Association des Maires pour soutenir la cause.

M. DURAND explique que ce sont souvent des constructions des anciens POS qui posent problème.

La séance est levée à 21h30.
